

Actualisation des opérations du HCR en Afrique

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

En 2016, la région Afrique¹ a continué à accueillir le plus grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR. Des crises multiples à travers le continent n'ont pas été résolues, avec quelque 1,5 million de réfugiés et de demandeurs d'asile nouvellement déplacés depuis le début 2015. Le nombre total de personnes déplacées et apatrides en Afrique a doublé ces cinq dernières années, passant de 10,2 à 20,5 millions.

Malgré l'insécurité grandissante, l'extrême pauvreté des régions et des communautés qui accueillent des réfugiés et les déficits de financement, l'Afrique, où se trouve la moitié des dix pays qui abritent le plus de réfugiés au monde, continue à manifester une hospitalité exceptionnelle envers le nombre croissant de personnes déplacées.

L'insécurité alimentaire est restée une préoccupation majeure sur le continent. Les déficits de financement au niveau global et les événements liés au climat ont empêché la distribution de denrées alimentaires dans des quantités suffisantes aux réfugiés, dont 74 % environ ont vu leur ration diminuer entre septembre 2015 et février 2016. Si les niveaux d'assistance alimentaire se sont améliorés dans certaines opérations, des réductions importantes ont continué à être mises en place. Le suivi nutritionnel effectué dans 71 sites de réfugiés en Afrique en 2015 a révélé que le niveau de malnutrition était supérieur au seuil d'urgence dans 25 % des sites étudiés, augmentant le risque de malnutrition aiguë, de retard de croissance et d'anémie.

Afrique centrale et Grands Lacs

La République centrafricaine a connu un regain de violence et de déplacements à l'approche des élections présidentielles, atteignant leur maximum lors de l'investiture d'un nouveau Président en mars 2016. Les réfugiés vivant dans trois des quatre pays voisins (Cameroun, République du Congo et Tchad) ont pu participer au scrutin. Toutefois, malgré l'espoir d'un retour de la stabilité, l'insécurité a continué à régner dans certaines parties du pays et quelque 391 000 Centrafricains sont toujours déplacés à l'intérieur du pays. Un total de 451 000 réfugiés sont encore déplacés au Cameroun (259 000), en République démocratique du Congo (95 000), au Tchad (69 000) et en République du Congo (28 000).

Les crises au Burundi et en République démocratique du Congo ont continué à avoir des répercussions sur la sous-région des Grands Lacs. Les violences liées aux élections, qui ont éclaté en avril 2015 ont provoqué la fuite de plus de 295 000 Burundais en République-Unie de Tanzanie (157 000), au Rwanda (81 000), en Ouganda (28 000), en République démocratique du Congo (28 000) et en Zambie (1 000). Si le nombre d'arrivées dans les pays d'asile a légèrement diminué au cours du premier semestre 2016, une augmentation des départs a été constatée en juillet et août 2016, lorsque quelque 20 000 Burundais ont fui le pays, principalement vers la République-Unie de Tanzanie.

¹ Dans la présente actualisation, la région Afrique fait uniquement référence à l'Afrique subsaharienne.

Concernant la situation en République démocratique du Congo, l'insécurité et la violence contre les civils dans l'est du pays ont provoqué de nouveaux déplacements. Quelque 1,7 million de personnes étaient toujours déplacées internes en République démocratique du Congo et le nombre de réfugiés congolais se trouvant dans les pays voisins, plus d'un demi-million, a continué à augmenter, en particulier en Ouganda.

Afrique de l'Est, y compris la Corne de l'Afrique

En Afrique de l'Est, y compris dans la Corne de l'Afrique, la situation au Soudan du Sud a continué à se détériorer. L'insécurité alimentaire et la reprise du conflit ont contraint près de 200 000 Sud-Soudanais à fuir dans les pays voisins en 2016, portant à plus d'un million le nombre total de réfugiés du Soudan du Sud dans la sous-région. Quelque 1,6 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays.

L'insécurité a persisté dans de grandes parties du sud et du centre de la Somalie, rendant extrêmement problématique le retour massif d'un million de réfugiés somaliens. Depuis le début des actions visant à faciliter le retour volontaire en décembre 2014, la stabilité accrue et la plus grande disponibilité des services élémentaires dans certaines régions d'origine ont permis le retour de plus de 30 000 réfugiés somaliens.

La crise au Yémen a aussi continué à avoir des répercussions sur la sous-région. Des sources de gouvernements et d'organisations non gouvernementales estiment à 90 000 le nombre de réfugiés, rapatriés et ressortissants de pays tiers ayant fui à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan depuis mars 2015.

Afrique australe

En Afrique australe, un grand nombre de personnes se déplaçant dans des mouvements migratoires mixtes se sont rendues en Afrique du Sud, où le traitement de multitudes de demandes d'asile a continué à poser problème. Au Mozambique, l'escalade de la violence a provoqué le déplacement forcé de milliers de personnes vers le Malawi. La plupart sont rentrées depuis.

Afrique de l'Ouest

Avec l'aggravation de la situation humanitaire dans le nord-est du Nigéria, une situation d'urgence interne de niveau trois a été décrétée pour aider et protéger près de 1,8 million de personnes déplacées dans tout le pays. La violence a continué à s'intensifier, les insurgés attaquant les populations civiles, y compris par-delà les frontières, et quelque 156 000 réfugiés nigériens sont restés dans des pays voisins. Ces attaques ont également déclenché des déplacements internes au Cameroun, au Niger et au Tchad.

Au Mali, l'insécurité a continué à poser problème dans le nord et le centre du pays. En 2016, quelque 5 000 Maliens se sont enfuis vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, tandis que des milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. La lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix signé en juin 2015 a empêché les retours de grande ampleur, même si environ 3 000 réfugiés et un petit nombre de déplacés internes sont rentrés spontanément.

B. Progrès et défis dans l'atteinte des priorités stratégiques globales

Redoubler d'efforts dans la recherche de solutions durables

Avec l'appui des autorités gouvernementales de Djibouti, d'Éthiopie, du Kenya, d'Ouganda, de Somalie et du Yémen, l'Initiative mondiale du Haut Commissaire pour les réfugiés somaliens a continué à fournir des occasions de dialogue et à générer des idées pour la recherche de solutions durables pour les réfugiés somaliens. Les actions se sont essentiellement attachées à mobiliser la diaspora somalienne et le secteur privé afin de garantir la viabilité des retours en Somalie. Dans le cadre de cette initiative, le HCR a mis

au point une stratégie de solutions régionale pour les réfugiés somaliens, qui a ensuite formé la base du plan renforcé élaboré en juin 2016 pour le retour volontaire des réfugiés somaliens depuis le Kenya.

Dans le contexte de la stratégie globale de solutions durables pour les réfugiés rwandais, la mise en œuvre des clauses de cessation se poursuit. Le rapatriement volontaire et l'engagement avec les pays d'asile concernant les solutions durables se poursuivent également, notamment l'intégration locale et la résidence permanente, de nombreux pays d'accueil menant des campagnes d'information sur les solutions.

Une réunion régionale a été organisée à Abidjan en juillet 2016 pour aider à renforcer les actions visant à parvenir à des solutions durables pour quelque 40 000 réfugiés ivoiriens en Afrique de l'Ouest et garantir la réintégration durable des personnes de retour en Côte d'Ivoire. Avec la reprise du rapatriement depuis le Libéria en décembre 2015, environ 19 000 Ivoiriens étaient rentrés dans leur pays mi-septembre 2016.

Rapatriement volontaire

Grâce à la stabilité accrue dans certaines parties de la République centrafricaine, plus de 6 500 réfugiés centrafricains sont rentrés spontanément. Concernant les réfugiés rwandais, 4 600 d'entre eux ont regagné le Rwanda entre octobre 2015 et août 2016, portant à plus de 202 000 le nombre total de retours depuis 2001.

À la suite de l'annonce faite par le Gouvernement du Kenya en mai 2016 de son intention de fermer les camps de réfugiés de Dadaab, le HCR a redoublé d'efforts pour trouver des solutions pour les réfugiés somaliens au Kenya, y compris par le rapatriement volontaire en Somalie. En juin 2016, le HCR a présenté un plan d'action renforcé aux Gouvernements du Kenya et de la Somalie exposant un processus visant à réduire de 150 000 le nombre de réfugiés des camps de Dadaab, qui était de 343 000 (dont 327 000 Somaliens), dès juin 2016. Cette réduction programmée sera notamment assurée par la relocalisation des non-Somaliens, la réinstallation des réfugiés vulnérables, et le rapatriement volontaire de 50 000 Somaliens selon les estimations. À cet égard, le Gouvernement du Kenya a réaffirmé que les retours vers la Somalie s'effectueraient sur la base du volontariat et dans la dignité, conformément à l'accord tripartite signé par le HCR et les Gouvernements du Kenya et de la Somalie en novembre 2013.

Intégration locale

Le HCR a continué à soutenir l'intégration locale, en particulier dans les situations où les clauses de cessation ont été invoquées (Angolais, Namibiens et Rwandais). En général, les cas où l'intégration locale a été intégralement menée à bien sont restés limités, avec quelques exceptions, à savoir en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Néanmoins, un certain nombre de pays continuent à élaborer des programmes visant à promouvoir l'intégration des réfugiés dans les structures nationales telles que l'éducation, la santé et l'emploi. En Afrique australe, l'intégration est devenue de plus en plus difficile dans certains pays à cause d'une résurgence de la xénophobie et des violences y relatives.

Réinstallation

Plus de 39 000 demandes de réinstallation de réfugiés d'Afrique subsaharienne ont été traitées en 2015, soit une hausse de 11 % par rapport à 2014. Au cours du premier semestre 2016, plus de 19 000 dossiers de réfugiés ont été soumis en vue de la réinstallation, principalement depuis des pays de premier asile, notamment en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, et au Tchad, et 14 600 départs ont été enregistrés.

En 2015, plus de 24 000 réfugiés sont partis en vue de leur réinstallation, y compris plus de 11 000 réfugiés de la République démocratique du Congo et près de 7 000 réfugiés somaliens. Mi-2016, le HCR avait dépassé son objectif visant à soumettre à la réinstallation au moins 50 000 réfugiés de la République démocratique du Congo d'ici à 2017.

Promouvoir un environnement favorable à la protection

L'environnement de protection en Afrique est resté largement favorable malgré les inquiétudes croissantes quant au rétrécissement de l'espace d'asile, principalement dû aux mesures prises par certains gouvernements pour lutter contre les menaces envers la sécurité nationale. Les problèmes de protection liés au retour forcé de réfugiés nigériens ont suscité des inquiétudes particulières dans la région. En juin 2016, le Gouvernement du Nigéria a accueilli, avec l'appui du HCR, un Dialogue régional sur la protection dans le bassin du lac Tchad pour tenter de résoudre les problèmes de protection. À la fin du Dialogue, les Gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad ont adopté la « Déclaration d'action d'Abuja », réaffirmant leur engagement à respecter le principe de non-refoulement et promettant de prendre des mesures concrètes pour répondre aux besoins de protection les plus urgents des populations touchées.

La plupart des pays du continent ont continué à devoir faire face aux problèmes liés aux mouvements mixtes. En Afrique australe, les flux mixtes comportaient des Burundais, des Congolais, des Éthiopiens, des Malawiens, des Mozambicains, des Somaliens, des Zambiens et des Zimbabwéens. En Afrique de l'Ouest, bien que les mouvements aient été largement intrarégionaux, des flux importants de personnes ont continué de traverser le Niger et la Libye pour atteindre l'Europe. En Afrique de l'Est, y compris dans la Corne de l'Afrique, des multitudes de personnes ont gagné le Yémen en s'embarquant dans des voyages périlleux en mer ; tandis que la traite et le trafic illicite ont accru les risques de protection pour les populations en déplacement depuis l'Éthiopie et le Soudan, y compris pour les enfants non accompagnés ou séparés. La République-Unie de Tanzanie a continué d'être un pays de transit et de destination pour les mouvements mixtes, provenant principalement d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie. Certaines personnes ont également poursuivi leur route vers l'Afrique australe.

Une prolifération de réseaux criminels impliqués dans la traite continue d'être signalée le long des routes migratoires en Afrique. Les capacités limitées dont disposent les fonctionnaires en poste aux frontières pour identifier efficacement les personnes ayant besoin de la protection internationale lors du passage des frontières, et le manque de mécanismes d'orientation appropriés ont entravé l'accès à la protection et aux solutions.

Pour fournir une alternative véritable aux mouvements secondaires, les bureaux du HCR en Afrique ont tenté d'améliorer les services disponibles, y compris l'accès à un enseignement secondaire et tertiaire de qualité, ainsi qu'à la formation professionnelle et à des moyens d'existence. Le renforcement de l'aide aux victimes de la traite, d'abus et de violences est resté une priorité. Les voies d'admission légales, dont le regroupement de la famille élargie, les visas d'étudiant et les dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre, ont également été explorées et poursuivies pour aider à apporter des solutions durables aux réfugiés. Le HCR a aussi continué à participer activement aux processus régionaux visant à promouvoir la protection des réfugiés dans les situations de mouvements mixtes.

Il existe une dynamique croissante cherchant à lutter contre l'apatridie en Afrique. À la suite de l'adoption du projet de protocole sur le droit à la nationalité en Afrique par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en août 2015, les États membres de l'Union africaine ont approuvé l'examen du protocole par un comité technique lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Kigali en juillet 2016. Cet examen a été une étape essentielle vers l'adoption officielle du protocole.

Outre les actions régionales dirigées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, plusieurs États ont pris des mesures concrètes pour lutter contre le risque d'apatridie. En Côte d'Ivoire, environ 4 600 apatrides avaient acquis la nationalité ivoirienne mi-2016 et le traitement des demandes s'est poursuivi, des milliers d'autres personnes devant obtenir la nationalité ivoirienne d'ici à la fin de l'année. Au 31 juillet 2016, 22 États de l'Afrique subsaharienne étaient parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 14 à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le Mali et la Sierra Leone ont adhéré aux deux conventions en mai 2016.

En matière de déplacement interne, l'élaboration de législations et de politiques nationales visant à aider et à protéger les déplacés internes a progressé lentement. Sur les 54 membres de l'Union africaine, 40 sont signataires de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), et mi-juin 2016, 25 avaient adhéré à cet instrument. Toutefois, aucun des États parties n'a encore incorporé les dispositions de la Convention de Kampala dans sa législation nationale.

C. Information financière

En octobre 2015, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 2,2 milliards de dollars E.-U pour l'Afrique. À cause des situations d'urgence nouvelles ou en cours, le budget a connu une augmentation, passant à 2,7 milliards de dollars E.-U. à la fin août 2016. L'augmentation est surtout due aux budgets supplémentaires établis pour les situations d'urgence au Burundi, au Nigéria, en Somalie, au Soudan du sud et au Yémen. Au 31 août 2016, les contributions pour les opérations du HCR en Afrique s'élevaient à 847 millions de dollars E.-U.
